

Contrat entre :

André Viau
1216 4ième avenue
Val-Morin J0T 2R0
Rés. : 819-322-7775
Cel. : 819-323-1089

Et la Coopérative de Services et de loisirs du Domaine le Relais, 2101 le Relais, Val-Morin J0T 2R0 représentée aux présentes par Marcel Bellerose, dument autorisé par le conseil d'administration.

Article 1

ANDRÉ VIAU s'engage à déneiger les stationnements des résidences apparaissant en annexe, au prix indiqué sur cette annexe. Ces prix seront valables pour l'hiver 2011-2012. Le déneigement sera fait lors d'une chute de neige de 5 cm ou plus entre le 1er novembre et le 31 mars. Le sablage n'est pas inclus.

Article 2

ANDRÉ VIAU devra fournir à la coopérative une preuve d'assurance responsabilité pour les opérations de déneigement.

Article 3

ANDRÉ VIAU déneigera gratuitement le stationnement de la salle communautaire du Domaine (2101 le Relais)

Article 4

Chaque membre intéressé devra remettre deux chèques libellés au nom de ANDRÉ VIAU représentant chacun 50% de la somme totale et datés du 01 novembre et du 15 janvier. A défaut de recevoir ces chèques dans les délais requis, ANDRÉ VIAU n'aura aucune obligation de procéder au déneigement.

Article 5

ANDRÉ VIAU s'engage à verser le 15 avril de chaque année à la coopérative du Domaine le Relais une somme correspondant à 25\$ par membre participant au programme de déneigement.

Article 6

La coopérative n'encourra aucune obligation financière découlant du présent contrat.

Signé à 16 oct 2011 le _____
VAL-MORIN.



ANDRÉ VIAU



Marcel Bellerose
Coopérative du Domaine le Relais